

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 8 JUIN 2016 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Céline DELFOUR
- Aurélia DI DONATO
- Frédérique DUPERRET
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Bruno BOYER
- Sylvain CLOCHARD
- Michel HUMBERT
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN

Etaient excusés :

Messieurs

- Martin BIDOU
- Paul-Marie CLARET (pouvoir à Stéphane Libs)

Y assistaient : Béatrice BOURSIER

Marie BARBA

1 - Validation du compte-rendu du dernier CA et du Procès Verbal de l'AG

Le compte-rendu du CA du 7 avril 2016 est validé à l'unanimité.

Le Procès verbal de l'Assemblée Générale du 11 mai 2016 est validé à l'unanimité.

2 – Elections du bureau du SCARE

Se présentent :

Co-présidents : Aline Rolland, Stéphane Libs

Co-vice-présidents : Christine Beauchemin-Flot, Sylvain Clochard

Secrétaire : Pascal Robin

Trésorier : Yves Méjean

Le bureau est élu à l'unanimité des présents et représentés.

3 – Bilan Cannes

L'Assemblée Générale s'est bien déroulée, avec des prises de parole de l'ensemble du bureau, à la tribune. Toutefois, il est regretté que la durée impartie à l'assemblée générale, entre les projections de l'AFCAE, soit abrégée. Un choix a été fait, de ne pas présenter le bilan Rentrak et les tableaux de suivi des entrées du groupe du Louxor, pour privilégier l'échange avec les adhérents.

Il serait souhaitable à l'avenir de disposer de la matinée pour tenir l'assemblée générale et prendre le temps d'organiser le déjeuner plus sereinement. Ce dernier a souffert de l'horaire de la projection AFCAE suivante avancé et d'un manque d'organisation de la plage dans le timing.

La présence des deux sponsors était bienvenue. Ils ont été cités en début et fin d'assemblée. Un carton fixe les mentionnant pourrait être projeté lors des futures assemblées générales.

Grâce à eux et à l'augmentation des tarifs du déjeuner, qui n'a pas fait l'objet de remarque, le bilan financier du déjeuner a été nettement allégé.

4 – Rapport RAUDE

Les propositions du rapport sont débattues, en vue de l'audition du SCARE avec la direction du cinéma du jeudi 9 juin :

Proposition 1 :

Porter l'enveloppe à 16 millions d'euros à terme dont 15,5 M € pour le classement A&E 2016 qui interviendra en 2017.

Favorable, mais tient-elle compte de la valorisation des labels et des films à moins de 70 copies ?

Propositions 2 et 3 :

Appliquer des seuils planchers en pourcentage de séances A&E pour les salles des catégories C,D,E. A défaut et a minima, appliquer un abattement forfaitaire et automatique sur le montant de la subvention A&E des salles de catégories C,D,E programmant moins de 15% de séances A&E.

3 (conditionnelle où 2 non retenue) continuer à appliquer les seuils d'éligibilité actuels à partir de l'indice, à l'exception des salles des catégories C,D,E réalisant un pourcentage de séances A&E supérieur à 20%. Ces salles seraient alors automatiquement éligibles.

Le SCARE avait proposé pour une plus grande lisibilité, d'étudier les effets du pourcentage étendu à toutes les catégories, avec un seuil de 20 % de séances minimum, sans pour autant écarter l'aspect incitatif et en faveur du maillage du territoire du classement.

Une plus grande clarté est demandée sur les différentes modalités de la proposition.

Proposition 4 :

Modifier le coefficient multiplicateur lié au nombre d'écrans pour rééquilibrer ses effets en faveur des salles à moins de 3 écrans des catégories C,D,E

Un rééquilibrage en faveur des salles à moins de 3 écrans avait été formulé.

Proposition 5 :

Mieux valoriser la diffusion des films RD sortant sur moins de 70 copies, en portant, dès le classement 2016 qui interviendra en 2017, le coefficient pondérateur à 1,5 au lieu de 1 aujourd'hui.

Favorable. Il s'agissait d'une demande notamment du Scare. Cependant, la question de l'enveloppe allouée à une telle mesure subsiste. Cette proposition avait été faite à la suite des Assises I, avec une demande de budget « Assises » spécifique.

Proposition 6 :

Elargir au court-métrage le label Recherche et Découverte qui devient Recherche et Découverte et Court-métrage.

L'intégration d'un critère lié à la diffusion de courts métrages a été proposée par le Scare. Cependant, cette prise en compte ne devrait pas être mélangée au label RD, qui est une composante fondamentale du travail d'une salle alors que la diffusion de court-métrage est complémentaire.

Proposition 7 :

Monétiser l'obtention des labels A&E en prévoyant une majoration automatique des subventions : +3% pour le label PR avec un minimum de 300 euros, +5% pour le label JP avec un minimum de 500 euros, +7% pour le label RD avec un minimum de 700 euros.

Favorable. Il s'agissait d'une des propositions formulées notamment par le SCARE. La question de l'enveloppe budgétaire allouée à une telle mesure se pose : (entre 550 000 en se basant sur les seuils minimum indiqués et plus d'un million en se basant sur les pourcentages indiqués.)

Proposition 8 :

Renforcer les critères d'obtention des labels.

Favorable sauf pour les mono et deux écrans. Il apparaît en effet une grande disparité d'exigence, en pourcentage de séances pour les salles comptant peu d'écrans par rapport aux salles ayant le plus d'écrans.

Rien n'est mentionné au sujet des grilles JP et RP des salles de catégorie A et B.

Proposition 9 :

Elargir la liste des paramètres déterminant le coefficient majorateur appliqué aux salles A&E à deux nouveaux paramètres valorisant le travail fait sur l'Education à l'Image d'une part et le développement de bonnes pratiques dans les relations salle/distributeur pour la sortie des films A&E d'autre part.

Si l'éducation à l'image fait partie des critères essentiels des spécificités des salles A&E et si une plus grande attention à cet aspect avait été proposée par le Scare, il nous semble :

- réducteur de ne prendre en compte que les dispositifs scolaires (coordination et candidature à l'accueil), (bien que le SCARE soit évidemment particulièrement attaché à ces dispositifs qu'il faut préserver à tout prix).
- Cela pose un problème d'équité entre des salles de régions pour lesquelles les coordinations sont effectuées par d'autres organismes que les salles, et celles où ce sont des salles qui assurent les coordinations.
- Il est redondant de valoriser financièrement des actions déjà rémunérées par ailleurs. L'introduction d'un effet d'aubaine est à éviter.
- bonnes pratiques : en l'absence de « charte », une telle mesure est difficilement applicable et trop subjective.

Propositions 10 :

Créer une seule et unique commission Art & Essai qui se réunit en formation nationale ou régionale pour examiner les dossiers.

Oui

Proposition 11 :

Formaliser les modalités de nomination de tous les membres de la commission A&E et en rééquilibrer sa composition.

Formalisation : oui

Rééquilibrage : il est important que les commissions soient composées de membres ayant une bonne connaissance du terrain A&E. L'introduction de producteurs peut contribuer à faire mieux connaître la réalité des salles à la profession.

Proposition 12

Limiter à cinq (au lieu de 7) le nombre de formations régionales de la commission A&E.

Le Scare n'est pas opposé à cette proposition si elle est accompagnée d'une mesure permettant la réduction du nombre de dossiers examinés.

Cependant, le Scare est opposé à un examen partiel des dossiers par la formation nationale ou régionale en fonction du montant des subventions.

Il apparaît essentiel que chacune des formations ait une vision globale des candidatures. L'allègement de la nationale peut être obtenu avec le principe de non examen des cas simples, repérés par une instruction préalable du CNC ou des DRAC et examinés en régionale.

L'allègement des régionales peut être obtenu à une extension des demandes et examens intervenant tous les deux ans pour toutes les salles. (avec des exceptions faites en cas de modification intervenue dans la période).

Proposition 13 :

Supprimer la commission d'appel sur les décisions de la Commission en formation nationale afin de raccourcir la durée de la procédure d'instruction.

Si le raccourcissement des délais de procédure est un objectif souhaité, le Scare est défavorable à cette proposition, qui permet de réexaminer certains dossiers et ceux par exemple qui ont fait l'objet d'erreurs de caisses.

Proposition 14 :

S'agissant d'établissements touchant moins de 10 000 euros de subventions, donner à la commission réunie en formation régionale le pouvoir de statuer sur la proposition à faire au CNC tant pour le Classement que pour la proposition de subvention.

Défavorable (cf proposition 12)

Proposition 15 :

Donner une validité de deux ans aux décisions de classement avec des subventions inférieures à 10 000 euros, sauf modifications exceptionnelles constatées par le CNC des conditions d'exploitation de la salle.

Favorable. Cette proposition apparaît comme la meilleure solution pour alléger le travail des commissions et mieux examiner les dossiers et pourrait être appliquée à toutes les salles (avec des possibilités laissées aux salles de solliciter un réexamen après un an, en cas de changement intervenu dans la période).

Proposition 16 :

Systématiser le recours à un coefficient de proportionnalité pour chacune des séances de la Commission Art & Essai, tant en formation nationale que régionale, pour assurer la nécessaire équité entre les salles et permettre de faire évoluer les paramètres déterminant le montant de la subvention proposé par la Commission sans risques de « sortir » de l'enveloppe budgétaire décidée pour l'année par le CNC.

Défavorable. Un arbitrage est nécessaire, notamment si le nombre de salles classées augmente.

Proposition 17 :

Synthétiser en 2 pages maximum l'instruction des dossiers réalisée par le CNC avant les réunions de la Commission et la communiquer aux membres de la Commission.

Favorable, il s'agissait d'une proposition émise notamment par le Scare.

Proposition 18 :

Approbation en bloc par la Commission dans sa formation régionale des propositions de subventions contenues dans le rapport d'instruction du CNC, pour les subventions inférieures à 4000 euros.

Défavorable. Une instruction est nécessaire.

Proposition 19 :

Réduire le dossier mis à disposition des membres de la Commission sur les tablettes à la fiche d'instruction synthétique du CNC, au dossier d'animation de la salle et aux éléments permettant d'apprécier la grille de diversité notamment.

Défavorable. Les dossiers complets doivent être disponibles, même si la répartition des tâches entre les différents membres conduit chacun à se concentrer sur une partie des documents.

Proposition 20 :

Changer l'ordre d'examen des dossiers par la Commission tant dans sa formation nationale que régionale, afin de permettre un examen des dossiers présentant des caractéristiques voisines en terme de programmation de films Art & Essai (examen par catégorie A,B,C,D,E au sein de chacune d'entre elles par tranche homogène de programmation de films A&E).

Favorable à condition de ne pas perdre de vue l'aspect environnement géographique et concurrentiel d'une même zone.

Proposition 21 :

Faire reposer la décision de classement et de subvention sur le dernier exercice comptable et la programmation de janvier à décembre.

Favorable à condition d'établir le meilleur calendrier pour les salles de dépôt pour les salles.

Proposition 22 :

Simplifier le questionnaire financier en le recentrant sur les seules informations auditables et permettant des comparaisons entre les salles : le résultat net de l'année précédente, le chiffre d'affaires et le ratio recettes billetterie sur le chiffre d'affaires.

La masse salariale et sa répartition par type de postes sont des données importantes à faire figurer.

Proposition 23 :

Permettre aux exploitants de déposer sur CINEDI un document synthétique sur leur politique d'animation plutôt que de ressaisir ces informations dans le système.

La simplification de la saisie des animations a été demandée, avec la possibilité de saisie tout au long de l'année et une synthèse des informations pour une meilleure lecture. La proposition est intéressante mais ne doit pas conduire à des inégalités de traitement dues à des envois de documents hétérogènes s'ils ne sont pas formatés à minima.

Proposition 24 :

Organiser deux fois par an des séances d'informations et d'échanges techniques et opérationnels entre le CNC et les salles sur la procédure de classement A&E.

Pas de commentaire particulier.

Proposition 25 :

Affecter ponctuellement à l'activité A&E des collaborateurs-instructeurs du CNC pendant les trois mois de l'instruction des demandes de Classement.

Favorable, il s'agit d'une demande formulée notamment par le Scare.

Proposition 26 :

Supprimer le Comité de pilotage pour laisser à l'appréciation du CNC les modalités d'organisation de la concertation sur les évolutions souhaitables de la procédure et des modalités de classement Art & Essai.

Défavorable. Ce comité permet de faire remonter les points positifs ou à améliorer chaque année.

Proposition 27 :

Renforcer la communication sur la marque A&E en lançant sans délais une étude de repositionnement marketing du label salles A&E.

Favorable à une révision de dénomination.

Proposition 28 :

Encourager la création d'un label Art & Essai premium sans exigence juridique mais comme outil partagé de communication et de positionnement, pour encourager les salles disposant de plusieurs labels ou ayant des ratios diffusion de films A&E très élevés notamment.

Favorable.

Proposition 29 :

Relancer chaque mois les membres du collège des 100 pour les inciter à voter pour les films qui n'ont pas obtenu le quorum des 30 votes sur le mois écoulé.

Favorable. Il est important de favoriser par tous les moyens la vision des films par le plus grand nombre de votants.

Proposition 30 :

Créer et nommer une commission ad hoc composée de 15 membres du collège des 100 représentant ses différentes sensibilités pour statuer sur tous les appels et cas litigieux, qui ne seraient pas donc plus examinés par le CA de l'AFCAE.

Favorable.

Proposition 31 :

Renforcer l'aide à la programmation difficile en portant l'enveloppe actuelle de 1,5 M d'euros à 2,5 Millions afin d'accompagner des salles déjà éligibles et d'étendre le champ des bénéficiaires à de nouvelles agglomérations en province.

Favorable. Il s'agit d'une proposition émise notamment par le Scare.

Proposition 32

Créer jusqu'à 1000 emplois grâce à de nouveaux financements pour les emplois de communication et d'animation dans les salles d'une part par extension à l'exploitation A&E des conventions CNC/régions dites « un pour deux » et d'autre part par l'accès au SFEIC pour financer de telles dépenses.

Favorable. Le recours au SFEIC est discutable : les montants sollicitables par les salles A&E sont bien souvent trop faibles pour faire face aux dépenses d'équipement, de rénovation et de modernisation.

Proposition 33 :

Consulter le comité de concertation numérique pour dispenser du paiement des VPF, à partir de la troisième semaine, la sortie des films (de moins de 70 copies lors de leur sortie nationale) dans les zones de moins de 50 000 habitants et les zones urbaines sensibles).

Défavorable. Cela reviendrait de lier l'aspect régulation à l'aspect économique. La proposition ne sera à court terme plus d'actualité avec de nouvelles règles à définir.

5 – Table-ronde Après-VPF

Positions en vue de l'intervention d'Aline Rolland à la table-ronde organisée par Ecran Total à l'Espar avec Richard Patry, Carole Scotta, Olivier Snanoudj.

Le conseil d'administration rappelle qu'il est indispensable qu'une contribution continue d'être versée par la profession aux salles indépendantes, sans quoi, un certain nombre d'entre elles risquent de ne pouvoir renouveler le matériel. Le principe d'une contribution forfaitaire comme les VPF n'a pas été la meilleure solution. Une contribution via une TSA majorée, proportionnelle, et un retour de TSA aurait été et serait préférable.

Il serait intéressant de rencontrer les représentants du DIRE et du SDI à ce sujet.

La séance est levée à 13h30. L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est décidé d'envoyer un memo par courriel sur les points restant à traiter et de recueillir les avis par retour de courriel.